

Pierre VERSCHUEREN (dir.), *La Thèse et le doctorat, Socio-histoire d'un grade universitaire (XIX^e-XXI^e siècle)*, Paris, Éd. de la Sorbonne/Presses Universitaires de Franche-Comté », coll. Annales littéraires, 2025, 609 pages

Jacques-Philippe Saint-Gérand



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/44231>

DOI : 10.4000/16ecn

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Éditions de l'Université de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2026

Pagination : 580-590

ISBN : 9782384512560

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Jacques-Philippe Saint-Gérand, « Pierre VERSCHUEREN (dir.), *La Thèse et le doctorat, Socio-histoire d'un grade universitaire (XIX^e-XXI^e siècle)*, Paris, Éd. de la Sorbonne/Presses Universitaires de Franche-Comté », coll. Annales littéraires, 2025, 609 pages », *Questions de communication* [En ligne], 49 | 2026, mis en ligne le 01 juin 2026, consulté le 16 juin 2026. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/44231> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/16ecn>

Ce document a été généré automatiquement le 16 juin 2026.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

Pierre VERSCHUEREN (dir.), *La Thèse et le doctorat, Socio-histoire d'un grade universitaire (XIX^e-XXI^e siècle)*, Paris, Éd. de la Sorbonne/Presses Universitaires de Franche-Comté », coll. *Annales littéraires*, 2025, 609 pages

Jacques-Philippe Saint-Gérand

RÉFÉRENCE

Pierre VERSCHUEREN (dir.), *La Thèse et le doctorat, Socio-histoire d'un grade universitaire (XIX^e-XXI^e siècle)*, Paris, Éd. de la Sorbonne/Presses Universitaires de Franche-Comté », coll. *Annales littéraire*, 2025, 609 pages

- 1 Le colloque dont les actes donnent lieu à la publication de ce volume s'est tenu en salle Louis Liard de la Sorbonne les jeudi 8 et vendredi 9 septembre 2022. Il entendait poser les jalons d'une étude sociohistorique des différentes formes de doctorat, s'intéressant aux mécanismes de formation à la recherche et aux fonctions sociales de ces mécanismes, aux enjeux sociaux et politiques qu'ils constituent, aux parcours et trajectoires des docteurs, afin de contribuer à une historicisation des règles, trop souvent naturalisées, du jeu académique. Il abordait des questions touchant la construction des disciplines et la mise en place des systèmes universitaires modernes comme leurs métamorphoses les plus récentes (la massification, pour ne citer qu'un seul exemple), à partir de cas étudiés à l'échelle européenne. Manifestation publique, le

colloque était le résultat des premiers travaux du projet « ès lettres », co-porté par la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne et le Centre Lucien Febvre (université de Franche-Comté), en association avec plusieurs autres partenaires institutionnels, dont l'objectif était d'étudier et valoriser les thèses de doctorat ès lettres soutenues en France au XIX^e siècle. À cet effet, le projet voulait rassembler des informations relatives aux thèses de lettres, actuellement éparpillées entre de multiples lieux institutionnels ; procéder à la numérisation de ces thèses et préparer celle de documents qui leur étaient associés (les rapports de soutenance) ; constituer une base de données en ligne ; élaborer une bibliographie générale et spécialisée sur ces thèses. La base documentaire était celle de la collection des thèses de doctorat ès-lettres conservée par la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS), quasi exhaustive jusqu'en 1939 au moins. Par ailleurs, le projet se centrait sur la période 1810-1898, pour laquelle 2 125 thèses sont conservées (dont 1 704 soutenues à Paris). Le *terminus ad quem* de 1898 s'expliquait *de facto* par la soutenance, cette année-là, des premières thèses de doctorat d'université, titre créé dans le but d'attirer les étudiants étrangers. De premières soutenances dans ce nouveau cadre se tenaient effectivement un peu partout en France dès 1899.

- 2 Le premier volet du projet avait donc pour objectif de réunir le plus grand nombre d'informations relatives aux thèses de doctorat et à leurs auteurs, informations actuellement dispersées entre de multiples sources : Archives nationales (séries AJ/16 et F/17), Archives départementales, etc. Sur ce point, le projet reprenait et étendait les travaux de Françoise Hugué au service d'histoire de l'éducation de l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP). Le second volet correspondait à une opération de numérisation et d'océrisation de l'ensemble du corpus des thèses, pour valoriser le fonds et encourager son étude. Cette opération était assurée par la Bibliothèque nationale de France (BnF), au moyen de la filière « partenaires » de son marché de numérisation : à terme, les thèses doivent pouvoir être disponibles dans Gallica – ce qui permet de garantir leur conservation pérenne et d'améliorer leur visibilité – et être regroupées à l'intérieur d'une collection spécifique, de manière à faciliter les recherches et la fouille de texte. Les thèses du XIX^e siècle sont toutes destinées à être numérisées mais, étant donné l'ampleur du chantier, seule une partie des thèses parisiennes a pu être traitée dans un premier temps, pour un total d'environ 100 000 pages, accompagnées d'une série de documents associés, en particulier les savoureux rapports de soutenance retrouvés aux Archives nationales. Actuellement, environ 800 thèses ont pu être ainsi numérisées. À partir de ces éléments, l'objectif était de constituer une base de données relationnelle en ligne, permettant aux chercheurs et chercheuses, comme aux simples curieux et curieuses, de retrouver facilement les informations recueillies et leur source, donnant ainsi accès, *via* des liens, aux images numérisées des thèses et documents associés (portraits de thésards et de professeurs, notices biographiques, articles de périodiques, etc.) stockées sur diverses plateformes (la base de données elle-même est aujourd'hui consultable en ligne <https://eslettres.bis-sorbonne.fr/>).
- 3 Par cette rapide présentation, on voit que le colloque organisé sous la direction de l'historien Pierre Verschueren constituait une étape importante pour exposer les premiers résultats de cette recherche collaborative et partagée. Constitué de trois sections sur lesquelles je reviendrai, le volume est précédé de « Prolégomènes » (p.12-51) qui mettent en perspective les enjeux scientifiques de la recherche

documentaire. Cécile Obligi et Laurie Aoustet reviennent sur le projet « ès-lettres » (p. 13-20), tel que présenté ci-dessus. P. Verschueren, quant à lui, propose en introduction (p. 21-51) une contextualisation poussée des conditions dans lesquelles le diplôme du doctorat et les thèses qui en sanctionnent la validité deviennent des éléments fondamentaux valant « brevet d'autonomie intellectuelle et de citoyenneté dans la communauté savante » (p. 26), même si le développement exponentiel des thèses au xx^e siècle peut être vu, selon l'expression de J.R.R. Tolkien (1892-1973), comme des « machines à saucisses » (p. 27) ou des « PhD Factories », selon le modèle anglo-saxon (p. 29).

- 4 La première section du volume « Parcours et profils » (p. 53-228) propose sept contributions traitant la question du rôle de la thèse et du doctorat dans les trajectoires professionnelles des scientifiques et la dynamique de leurs carrières académiques. Dans « Des rhéteurs aux savants : docteurs et doctorats ès lettres avant la Troisième République » (p. 55-84) P. Verschueren montre comment et pourquoi, se détachant des exercices de pure rhétorique académique, « le doctorat devient au cours du xix^e siècle une attestation de la valeur scientifique et intellectuelle » et entre « sur ce point en concurrence avec les prix et concours académiques, pour des raisons qui ont avant tout trait au fonctionnement du système des carrières universitaires et aux droits civiques et politique qui lui sont rattachés » (p. 82). Dans sa contribution « Docteur Who ? La mobilisation des titres universitaires dans l'espace public dans la première moitié du xix^e siècle » (p. 85-102), Gabriela Goldin Marcovich prend l'exemple d'une discipline lycéenne phare pour montrer pourquoi les enseignants de philosophie – comme Claude-Joseph Tissot (1801-1876), Antoine Charma (1801-1869), Charles Auguste Mallet (1807-1875) – auteurs de manuels mobilisent ou non leur titre de docteur afin d'assurer la diffusion promotionnelle de leurs ouvrages. En conséquence, elle fait l'hypothèse que le titre de docteur possède une valeur plus politique que scientifique et souligne l'importance de plus en plus prégnante du rapport de soutenance (p. 98). Amélie Puche choisit d'étudier le destin des femmes « Docteure ès lettres sous la Troisième République : des trajectoires d'exception » (p. 103-122). Alors que les facultés scientifiques délivrent déjà un diplôme de doctorat à des femmes, il faut attendre 1901 pour qu'un doctorat d'université et non d'État soit délivré par l'Université de Paris à Charlotte-Jane Cipriani (p. 106) pour son *Étude sur quelques « noms propres d'origine germanique en français et en italien* (Angers, Burdin, 1901), dont Antoine Thomas rend compte (*Romania*, 31 [122-123], p. 433-436), en des termes ambivalents « Ses dépouillements intelligents et consciencieux des textes du Haut Moyen Âge méritent bien quelque reconnaissance ; d'ailleurs les commentaires dont elle les accompagne prouvent des connaissances philologiques sérieuses. Il serait injuste en effet de laisser croire que l'auteur de ce mémoire n'y a rien mis de personnel. Malgré le poids d'une langue dont le maniement ne semble pas lui être très familier, malgré l'extrême réserve que sa timidité lui impose souvent, Mlle C. montre de temps en temps qu'elle pense. Il y a de jolies choses, page 8, et qui sont justes, sur le déplorable “manque d'incurie” des scribes et sur l'attente vaine de la “faute révélatrice”. Plus d'une fois même elle ose se séparer des maîtres qu'elle cite, et elle n'a pas toujours tort ». Toutefois, on notera que, dans l'esprit d'A. Thomas cette thèse d'université ne vaut guère mieux qu'un « mémoire »...
- 5 Ce n'est d'ailleurs qu'entre 1900 et 1940 que les étudiantes ambitionnent le diplôme de doctorat, d'abord d'Université (Toulouse, Grenoble, Montpellier) puis d'État (Lille,

Dijon, puis Paris). Lorsque les docteurs publient des articles, souvent à quatre mains, leur notoriété scientifique en pâtit sous l'impression que la part féminine dans l'élaboration de l'article est secondaire (p. 119). Quant à l'accès à un emploi et un poste de Professeur des Universités, la première à obtenir cette qualification est Léonie Villard (1878-1970), Professeure sans chaire à Lyon en 1924, après avoir soutenu sa thèse sur Jane Austen en 1915... Geneviève Bianquis (1886-1972) à Dijon en 1934, Marie-Jeanne Durry (1901-1980) à Caen en 1934, Marcelle Ehrard (1880-1970) à Lyon en 1939, suivent sa trace. Jean-Paul Barrière choisit un angle d'attaque particulier dans « "Modes et travaux" dans les thèses de droit en français du second XIX^e siècle : le cas du conjoint survivant » (p. 123-148) et montre que « le précipité très instable qu'est la thèse de droit au XIX^e siècle prend progressivement une forme plus nette et durable à prétentions scientifiques assumées » (p. 141). Comme le droit articule dimension théorique et dimension pratique, l'auteur rappelle que « parler science en droit n'est pas du tout limité à un échange entre pairs docteurs : un magistrat par la jurisprudence, par exemple, un notaire ou un avocat spécialisé peut être autant producteur de science juridique qu'un docteur ou un universitaire » (*ibid.*) D'ailleurs, la possibilité jamais contestée offerte aux juristes de mener en parallèle une carrière personnelle dans le privé continue de brouiller encore aujourd'hui les frontières fonctionnelles. C'est un secteur encore plus restreint qu'envisage Martin Dutron dans « La géographie des thèses de doctorat en théologie soutenues au sein des cinq instituts catholiques de France (1879-1940) : hiérarchies, concurrences, stratégies et circulations » (p. 149-176). Hormis le droit canonique et la philosophie scolastique, il étudie de manière comparative les thèses de doctorat soutenues par les étudiants des facultés libres de théologie. Il souligne la nécessité de distinguer entre les facultés de théologie qui bénéficient de la reconnaissance canonique du Saint-Siège (Lille, Paris, Lyon, Toulouse, Angers) et les facultés publiques de l'Université d'État dépourvues de cette dernière (Paris, Aix, Bordeaux, Lyon, Rouen). À partir d'une étude quantitative du nombre de thèses – 426 thèses soutenues entre 1879 et 1940 – et leur répartition par institut catholique, il démontre qu'il existe un rapport différencié avec la formation doctorale entretenu par les évêques diocésains des cinq régions universitaires, qui aboutit à une hiérarchisation de ces instituts : « Les logiques de publication des thèses renforcent la hiérarchie des instituts catholiques et les géographies ecclésiales et savantes que celle-ci dessine » (p. 175). Ceci confirme la précellence de l'institut catholique de Paris au détriment de ceux de Toulouse et de Lyon. Hervé Joly, quant à lui, analyse le cas de l'École Polytechnique dans « Les polytechniciens docteurs : une exception qui confirme la règle d'une distance entre élites françaises et recherche » (p. 177-202). Le diplôme de l'école n'étant pas reconnu comme équivalent de la licence ès sciences jusqu'en 1966, il faut attendre la loi Savary de 1984 et le décret d'application de 1985 pour que Polytechnique puisse délivrer seule un doctorat à l'instar de l'École centrale de Paris, des Mines, de Sciences Po[litiques] ou de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Pourtant, bien avant cette officialisation, certains polytechniciens soutenaient des thèses de doctorat : Pierre-Marie Bourdon (1779-1854), le premier, promotion 1796 et docteur en 1811 avec une thèse en mécanique et astronomie. Ensuite, H. Joly passe en revue les différentes disciplines donnant accès au doctorat. Plus de trois-quarts des thèses soutenues le sont à Paris, avant l'éclatement du paysage universitaire post Mai-1968 (p. 188). Soutenues à Berkeley, Stanford, Harvard ou au Massachusetts Institute of Technology (MIT), quelques thèses signalent une timide ouverture à l'international. Ce n'est qu'en 1959 qu'une filière « recherche »

sera reconnue au sein de l'école. De cette étude, historiquement informée et quantitativement fondée, l'auteur note que « ce n'est que dans les années 1950 que, avec le déclin des débouchés militaires, les polytechniciens se sont plus massivement orientés vers la recherche, en partie par défaut de pouvoir accéder aux corps civils plus prisés » (p. 201). Mais, par une forme de retournement de situation, il s'avère aujourd'hui que la formation scientifique des polytechniciens permet à ces derniers de devenir des managers « pour le secteur privé, avec l'atout de connaissances scientifiques que n'ont pas les sortants de l'École des hautes études commerciales (HEC) ou les anciens énarques » (p. 202). Juste constat et dont acte ! dans « Éléments de socio-histoire du champ académique français après 1968 au prisme de l'accès des normalien·nes au doctorat et à la carrière universitaire » (p. 203-228) Pierre Bataille explique quantitativement comment et pourquoi les Écoles normales supérieures (ENS) sont progressivement passées de « "boîte à agrég" » à pépinière de doctores » (p. 213), encourageant ainsi, pour les disciplines non dotées d'un concours de recrutement pour l'enseignement secondaire, telle la sociologie, une revalorisation du passage des impétrants par une ENS : « Dans ces espaces disciplinaires où le débat sur la qualité est rendu particulièrement rude par l'absence de consensus, on peut se demander si le fait d'être passé par une ENS ne devient pas, à défaut d'autres éléments, une ressource à la fois rare et gage d'un seuil minimal de qualité identifiable par les différentes parties prenantes participant aux débats interprofessionnels sur ces questions lors des moments charnières où elles interviennent (recrutement sur un poste de maîtresse de conférences, puis de professeur·e des universités, discussion concernant l'avancement d'un collègue, attribution d'un crédit pour un projet de recherche, etc.) » (p. 227).

- 6 La deuxième section du volume s'intitule « Expériences et enjeux » (p. 229-397) et réunit sept contributions. Dans « L'histoire face aux Empires. Les thèses de Victor Duruy (1853) : préparation, soutenance, polémique » (p. 231-249), Jean-Charles Geslot, recourant aux mémoires de l'historien (V. Duruy, *Notes et souvenirs [1811-1894]*, Paris, Hachette, 1901), explique le discord existant entre la réalisation du travail des thèses et ses implications politico-professionnelles. Afin de ne pas donner l'impression de servir les intérêts de l'Empire, V. Duruy avait interrompu la préparation de ses thèses en 1848, mais il les poursuivit à leur terme le 5 juillet 1853, c'est pourquoi Jean-Charles Geslot infère à juste titre que la soutenance du doctorat de V. Duruy mêle autant les intérêts scientifiques – ses recherches sur le passage de la République romaine à l'Empire – que politiques – la situation historique de la France contemporaine – et commerciaux – l'auteur de manuels scolaires d'histoire (p. 249). Une riche démonstration des implications variées d'un travail de recherche. C'est à un autre épisode de soutenance que s'intéresse Matthieu Béra dans « Sorbonne, 3 mars 1893 : la soutenance des thèses de [Émile] Durkheim (1858-1917). Deux rapports et un reporter » (p. 252-274). En l'occurrence, le reporter n'est autre que Lucien Mühlfeld (1870-1902), assistant-bibliothécaire à l'université de Paris de 1890 à 1895 et rédacteur de la Revue universitaire, qui transcrit les tours de parole et les arguments échangés par le doyen Auguste Himly (1823-1906), François-Tommy Perrens (1822-1901), Charles Pendrell Waddington (1819-1914), Paul Janet (1823-1899), Henri Marion (1846-1893), Victor Brochard (1848-1907), Gabriel Séailles (1852-1922) et le déstabilisateur Émile Boutroux (1845-1921) lors d'une soutenance dont les thèses ont un aspect politique évident : *De la division du travail social et Quid Secundatus politicæ scientiæ instituendae contulerit*. M. Béra achève son étude en présentant le public de qualité venu assister à la soutenance : Célestin Bouglé (1870-1940), Marcel Mauss (1872-1950), René Worms (1869-1926),

Lucien Herr (1864-1926), Alfred Espinas (1844-1922) et conclut : « Cette soutenance fut un événement universitaire. Le candidat marqua le public qui y assista, jury inclus. La sociologie débuta ainsi sur des bases solides, portée par un personnage charismatique » (p. 268). Dans une perspective proche, Marie-Pierre Bès (1965-2021), Jérôme Lamy et Marion Maisonobe analysent « La forge des pairs. Les relations entre membres de jury de thèse, une comparaison des pratiques de copublication dans trois disciplines » (p. 275-310). Les auteurs ont choisi l'astrophysique, l'économie et l'archéologie pour représenter ces dernières lors d'une série de thèses soutenues entre 2003 et 2008 à l'Université de Toulouse. Par une analyse de la réticularité constitutive des collectifs éphémères que sont les jurys de thèses, et en combinant les « données bibliométriques » aux données attestées de coprésence et copublication dans ces instances, les auteurs concluent : « Les réseaux d'appartenance à des jurys et les réseaux de copublication singularisent des pratiques disciplinaires : l'impersonnalité économique (avec le plus faible recoupement entre coprésence et copublication) traduit une forme d'individualisme disciplinaire ; à l'opposé, l'astrophysique fondée presque exclusivement sur des projets d'ampleur faisant appel à des instruments mobilisant beaucoup de chercheurs oblige à des resserrements forts entre coprésence au jurys et copublication » (p. 308) ; l'archéologie se situant entre les deux. Arnaud Desvignes prend appui sur une remarque d'Emmanuel Le Roy-Ladurie (1929-2023) comparant les doctorants, ces « damnés de la thèse », aux coureurs de fond tel Emil Zatopek (1922-2000) pour étudier « Les thèses de doctorat d'histoire à la Sorbonne après 1968 au miroir des comptes rendus de soutenance et des souvenirs des acteurs » (p. 311-336). Il en analyse les modalités pratiques : choix du sujet, rapports avec le directeur de thèse, accès aux sources documentaires, modalités de rédaction du texte, évaluation de la thèse, etc. et souligne les effets de carrière induits par les rapports de thèse. L'exemple du germaniste Pierre Deghaye, qui fut enseignant au lycée Henri IV avant de soutenir une thèse à la Sorbonne le 31 janvier 1970, est particulièrement significatif : son étude de la doctrine ésotérique de Nikolaus Ludwig von Zinzendorf (1700-1760) est sévèrement jugée par les membres du jury (Roger Ayrault (1900-1985), Marguerite Harl (1919-2020) et Henri-Irénée Marrou (1904-1977), ce qui lui interdit l'accès Paris-IV, en le reléguant dans cette fonction à Rouen et à Caen, mais elle est très favorablement commentée dans un compte rendu de Nicole Jacques-Chaquin (« Pierre Deghaye, *La Doctrine ésotérique de Zinzendorf (1700-1760)*, Paris, Klincksieck, 1969 », *Dix-huitième siècle*, 4, p. 423-424). Au-delà du périmètre universitaire français, Eva Guigo-Patzelt s'attache à montrer les conflits et contradictions auxquels se heurtaient les doctorants dans l'ex-Allemagne de l'Est : « Rester propagandiste ou devenir docteur ? Ambitions et obstacles dans le parcours d'universitaires est-allemands : le cas de l'athéisme scientifique » (p. 337-360). Elle analyse avec finesse le processus de déqualification professionnelle selon lequel, dans les disciplines de sciences sociales, la faiblesse du capital scientifique fut compensée par l'exhaussement du capital politique. L'athéisme scientifique, sous-discipline de la philosophie marxiste-léniniste, prônée en République démocratique allemande (RDA) dès 1963, en est un excellent exemple, qui montre combien il fut difficile pour les détenteurs d'un doctorat de cette sous-discipline de poursuivre leur carrière après la réunification de l'Allemagne. Stéphanie Tralongo se penche sur « La socialisation des doctorants à l'heure de la normalisation : des déstabilisations disciplinaires variables » (p. 361-377) et, à partir de l'étude de d'un projet de doctorat en ethnologie qui met en concurrence informatique, sciences de l'éducation et sociologie, elle met l'accent sur « les injonctions actuelles

d'internationalisation, de pluridisciplinarisation et de financement sous contrat » (p. 364) qui s'imbriquent à des cultures socio-historiques elles-mêmes liées à des référentiels anciens, d'où le risque de déclassement des disciplines ne répondant pas à ces critères de reconnaissance (p. 377). Dernière contribution de cette section, l'étude d'Elen Guy : « La cotutelle de thèse, un fétu de paille dans la coopération scientifique franco-allemande ? Les universités du Rhin supérieur (Eucor) des 1990 à aujourd'hui » (p. 379-397). S'appuyant sur des sources écrites localisées dans des fonds d'archives ou disponibles en ligne ainsi que sur des entretiens oraux, elle montre qu'en dépit de la création de l'espace européen de l'enseignement supérieur (Processus de Bologne, 1999) et de la mise en place dès 1994 du processus de co-tutelle de thèse, les transformations concrètes se limitent souvent à une simple facilitation du travail d'une petite partie des doctorants en sciences humaines et sociales, ce qu'elle explique par les nombreuses difficultés réglementaires, culturelles et disciplinaires subsistantes (p. 396).

- 7 La troisième et ultime section du volume : « Normes et disciplines » (p. 399-562) réunit six contributions dont l'objectif est d'approfondir les conditions dans lesquelles une thèse est conçue, rédigée, soutenue en fonction des contraintes institutionnelles et scientifiques régissant le champ de la discipline auquel est rattaché le diplôme de doctorat. Avec « Les thèses consacrées à Spinoza en France : intégration, académique et position dans le champ » (p. 401-422), Victor Collard étudie les conditions dans lesquelles un philosophe – en l'occurrence Baruch Spinoza (1632-1677) – intègre la classe des auteurs du canon de la discipline. Mieux que son inscription dans les programmes imposés de licence ou d'agrégation, le nombre et la qualité des thèses de doctorat consacrées à l'homme et à son œuvre plaident en faveur de sa reconnaissance comme pilier de l'enseignement philosophique : Sylvain Zac (1909-1993), Gilles Deleuze (1925-1995), Bernard Rousset (1929-1997), Alexandre Matheron (1926-2020), Robert Misrahi (1926-2023), Jean-Michel Terdjman (1941-) contribuent fortement à cette sorte de promotion. Dans « L'Europe en travaux. Recenser les thèses sur la construction européenne ou repérer les futures élites de la Communauté européenne ? » (p. 423-437), Antonin Cohen choisit de montrer pourquoi les acteurs de la construction européenne, à l'instar de Jean-Louis Burban, praticien des Communautés européennes (Service juridique du Parlement européen à Luxembourg, puis Bureau d'information du Parlement européen à Paris) et d'universitaire (professeur à l'Institut des études politiques et à l'Institut libre des relations internationales de Paris, ainsi qu'à l'Université François Rabelais de Tours, ont souvent reconnu l'intérêt d'être aussi eux-mêmes des sujets de thèse dans une forme d'application du principe de recherche-action. C'est en historien des structures et des acteurs éducatifs aux XIX^e-XX^e siècles que Jean-François Condette aborde la question de « la thèse de doctorat comme outil d'affirmation d'un champ disciplinaire : la difficile promotion de la géographie dans les facultés des lettres (1808-1940) » (p. 439-473). Considérée jusqu'à Paul Vidal de la Blache (1845-1918) comme une science ancillaire de l'histoire, la géographie a eu du mal à se faire reconnaître en tant que discipline plénière durant la majeure partie du XIX^e siècle. Sans licence avant 1941, ni agrégation avant 1943, et avec seulement un diplôme d'études supérieures depuis 1886, la géographie n'avait guère que le doctorat pour briguer un statut de dignité universitaire. J.-F. Condette recense 85 thèses de géographie entre 1809 et 1940, ce qui représente à peine 3,5 % du total des thèses soutenues en France dans cette période... Observant les acteurs de ce mouvement d'identification et de légitimation, il note que « la victoire de la nouvelle géographie

française passe par un enracinement de ses acteurs dans les universités régionales » (p. 454). Raoul Blanchard (1877-1965), Max Sorre (1880-1962), Philippe Arbos (1882-1956), Pierre George (1909-2006), Emmanuel de Martonne (1877-1955), Henri Baulig (1877-1962), Pierre Gourou (1900-1999), Lucien Gachon (1894-1984), Aimé Perpillou (1902-1976), puis André Fel (1926-2009), avant Max Derruau (1920-2004), de Grenoble à Lille ou Strasbourg et à la Sorbonne en passant par Clermont-Ferrand ont illustré, chacun dans son domaine – géographie physique, humaine, rurale, géomorphologie, etc. – cette avancée d'une discipline qui a su « s'imposer un effort rigoureux de définition de ses méthodes, de ses objets et de sa mise en récit par les thèses, les ouvrages et les articles de revues » (p. 467). Tout aussi délicat aux fondements théoriques et méthodologiques de la discipline, c'est un autre secteur qu'envisage Lucie Lachenal dans « Les premières thèses de doctorat ès lettres en histoire de l'art (1877-1932) : quelles spécificités et quels enjeux pour une discipline nouvelle ? » (p. 475-496). L'histoire de l'art fait officiellement son entrée à l'université en 1899, bien qu'une première thèse eût été soutenue en 1875 : Auguste Bougot (1842-1892), professeur de littérature grecque (*Essai sur la critique d'art, ses principes, sa méthode, son histoire en France*, Paris, Hachette, 1875), pour lequel il obtint le prix Monthyon de l'Académie française. Il est vrai que le domaine est exploré par l'École du Louvre, l'École des Chartes et l'École Pratique des Hautes Études. De sorte que l'autrice peut écrire : « Jeune discipline universitaire, l'histoire de l'art n'a, dans les premières décennies, suscité que peu de doctorats, du moins pas assez selon le souhait des principaux acteurs. En revanche les travaux qui ont été menés à leur terme et les commentaires qu'ils ont inspirés témoignent d'une part de efforts déployés pour asseoir la légitimité scientifique de la discipline et d'autre part de son dynamisme » (p. 481). Henry Lemonnier (1842-1936) est le premier titulaire en 1899 de la chaire d'histoire de l'art de la Sorbonne, et est présent dans tous les jurys de thèses de 1896 à 1922. De même que la circulaire du 14 novembre 1903 supprime l'obligation générale pour tous les doctorats de rédiger une thèse secondaire en latin, elle assouplit la forme que celle-ci peut prendre en histoire de l'art : mémoire, édition, critique, commentaire de texte sont acceptés. Le corpus des 44 thèses recensées par Lucie Lachenal lui permet de conclure, au terme d'une analyse particulièrement éclairante, que « tout en intégrant les attendus d'autres domaines présents depuis plus longtemps comme l'histoire ou l'esthétique, ces thèses participent à la construction de notions, de méthodes et à la définition d'enjeux de cette nouvelle venue qu'est l'histoire de l'art. Elles deviennent ainsi un moyen de faire émerger et consolider sa place au sein de l'université, mais aussi un moyen de reconnaissance pour les titulaires de ce grade universitaire, au sein de l'institution et au-delà » (p. 492). Avec « Une histoire de "cross-en-jambe" ? Le doctorat comme enjeu de luttes dans le processus d'institutionnalisation de la science politique en France » (p. 497-516), David Rotman et Catherine Leclercq montrent que la création en 1956 d'un doctorat de science politique, à l'heure où la IV^e République est si malmenée, est la conséquence d'une ambivalence et d'une concurrence entre les facultés de droit délivrant le diplôme depuis 1895 avec les deux mentions : « sciences juridiques » et « sciences politiques et économiques », et le troisième cycle des études politiques nichées au sein de la Fondation nationale des sciences politiques (attention au pluriel !) fondée par ordonnance en 1945. Les auteurs révèlent, avec une admirable acuité, que, du passage du singulier au pluriel, s'entrevoit « une histoire de luttes entre des groupes aux intérêts divergents pour la conquête de territoires académiques, de financements de postes. [...] La science politique française

présente cette particularité que l'un des protagonistes de son histoire est une école parisienne privée, puis "semi-publique", qui revendique avec un certain succès le monopole de l'usage légitime (voire légal) du label désignant la discipline même » (p. 516) sous l'infinie déclinaison de ses divers et différents secteurs. Il aurait été intéressant de demander à Gérard Vincent (1922-2013), dont je fus l'élève en 6^e à Henri IV, ce qu'il pensait de ce dévoiement inspiré par les conditions qu'imposent à la Politique les partis politiques qui prétendent la servir (en son sens étymologique, bien sûr !). Autre sujet troublant : « L'invention récente d'un "nouveau" doctorat : les doctorats de recherche et création artistiques dans les écoles supérieures d'art françaises » que traite Antoine Idier (p. 517-544). L'auteur rappelle qu'il existe en France quarante-quatre écoles supérieures d'art relevant du ministère de la Culture, dont dix sont des écoles nationales sous la tutelle directe de ce dernier tandis que les autres relèvent des collectivités territoriales. Toutes délivrent des diplômes ayant valeur de grade de licence ou de master, évalués en tant que tels par le Haut comité de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres). Depuis 2012, à l'instigation de l'université Paris Sciences & Lettres et à l'instar de son doctorat Sciences, arts, création, recherche (Sacre), plusieurs établissements se sont engagés dans la délivrance d'un diplôme de doctorat, mêlant recherche théorique analytique et recherche plastique expérimentale, ce qui n'a pas manqué de créer des « tensions structurelles » dans les « relations entre art et enseignement » (p. 519) en dépit de l'arrêté du 25 mai 2016 régissant les termes de la codirection de ces thèses effectuée par un universitaire proprement dit et un enseignant de l'école d'art ou un « professionnel ». Les transformations des écoles d'art dans le cadre du processus de Bologne et la professionnalisation des carrières artistiques ne sont évidemment pas étrangères à la création de ces nouveaux doctorats « par la pratique » ou « par le projet ». Mais ces derniers souffrent toujours d'un lourd héritage de méfiance, voire d'antagonisme, entre ces écoles et les formations universitaires en art plastiques, seules habilitées pendant des décennies à délivrer le diplôme de doctorat : « Dans une certaine mesure, les écoles d'art ont pu profiter des transformations de l'enseignement supérieur pour obtenir une reconnaissance qui leur était précédemment refusée – sans doute aussi parce que ces écoles se sont transformées et que les formations universitaires en arts plastiques se sont affaiblies » (p. 544). Dont acte, qui n'enlève cependant rien à l'incertitude planant sur ces nouveaux travaux. Prenant l'exemple de Camille (Agnès Jaoui) dans le film d'Alain Resnais *On connaît la chanson* (1997) P. Verschuereen clôt le volume sur une spirituelle postface « Et heu... une thèse... sur quoi ? » (p. 545-562), dans laquelle il rassemble et résume les multiples contraintes et injonctions auxquelles est soumis le travail doctoral dès lors que celui-ci ouvre – ou ferme la porte – de l'insertion des docteurs et docteuses dans le marché du travail (p. 555). À cet égard, au-delà de l'histoire, des règlements, des rites de passage et des rituels de soutenance, on appréciera la référence à l'humour corrosif quoique désenchanté de Georges Duby (n. 1, p. 545), il est important que « de temps en temps, ce soit elles et eux – les doctorants impétrants – que l'on cherche à connaître et à comprendre » (p. 562) – ce qui justifie pleinement le titre de l'ouvrage et le sens du projet « ès lettres ». De riches éléments de bibliographie générale (p. 563-568) justifient et complètent les innombrables informations quantitatives et qualitatives que renferme ce magnifique volume, avant une présentation des auteurs et auteures (p. 569-574) et un *index nominum* (p. 575-602) très fouillé et utile pour se retrouver dans la profuse kyrielle de toutes les personnalités et de tous les auteurs cités, qui, à un titre

ou un autre, et à divers degrés, ne manquent pas d'éveiller chez le lecteur ou des souvenirs anciens ou le désir d'en savoir plus sur ces chercheurs et ces maîtres. Sur la thèse et le doctorat comme parfaits objets symboliques de valeur.

AUTEURS

JACQUES-PHILIPPE SAINT-GÉRARD

 **IDREF** : <https://idref.fr/027118312>

 **VIAF** : <http://viaf.org/viaf/71397312>

 **ISNI** : <https://isni.org/isni/0000000108584256>

 **BnF** : <http://data.bnf.fr/ark:/12148/cb11923347g>